

Nous sommes la raison du virus

Pierre Brunet

Qu'on me pardonne ce truisme : cette pandémie a bouleversé nos vies et continuera de les bouleverser longtemps ; il y aura un avant et un après. Mais quel monde serons-nous capables de construire ? En serons-nous seulement capables d'en construire un ? Dans un entretien accordé au Guardian le 25 mars 2020, la directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement a eu cette formule aussi étonnante que retentissante : « avec la pandémie du coronavirus et les crises climatique en cours, la nature nous envoie un message ». Loin de moi l'idée de contester qu'il y ait un message. Je suis toutefois tenté d'ajouter qu'il y en a plus d'un, que si la nature nous envoie des messages elle le fait depuis bien longtemps et, mieux encore, que certains humains ont envoyé et continuent d'envoyer eux aussi des messages depuis plus longtemps encore ! Or, qui les a écoutés ? Qui les écoute encore ?

1. Back to the future

Il paraît à peine utile de citer une énième fois le fameux rapport Meadows de 1972, *The Limits of Growth* (et initialement traduit en français « Halte à la croissance ? », ce qui n'était en rien le message de fond du rapport¹) qui, modélisations à l'appui, avertissaient que nous entrions dans un monde dont les ressources étaient loin d'être infinies et que nos modes de vie ne pourraient pas perdurer, qu'il n'étaient pas « soutenables » pour employer un terme voué à devenir récurrent. Ce rapport est, encore aujourd'hui, souvent instrumentalisé par deux camps opposés. Les uns avancent qu'il contiendrait des prédictions qui se seraient avérées fausses – dont notamment celles de l'épuisement des ressources en pétrole ou la fin du monde – et il a été souvent critiqué au motif que les ressources sont toujours là. Les autres s'en servent pour justifier la promotion de la décroissance (c'est notamment le cas des francophones qui peuvent exploiter le titre français au demeurant trompeur). Or, la fonction du rapport n'est nullement de préconiser la décroissance ni de prédire la fin du pétrole pour l'année 2000 mais que le maintien d'un objectif de croissance risque de provoquer une diminution brutale de la population et une dégradation significative des conditions de vie de la fraction de la population survivante.

Très critiqué donc, ce rapport – par la suite actualisé – a, comme l'a dit J.-M. Jancovici, « une valeur prédictive “indicative” bien supérieure à celle des modèles purement économiques ». Une des grandes ambiguïtés vient de ce que le terme « ressources » est souvent entendu dans

¹ Mais le titre a été revu lors d'une réédition : Dennis Meadows, Donella Meadows et Jorgen Randers, *Les limites à la croissance (dans un monde fini) : Le rapport Meadows, 30 ans après*, Rue de l'Echiquier, 2012, préf. J.-M. Jancovici.

un sens statique très trompeur. Si par ressources on entend des stocks auxquels on accorde de la valeur à un moment donné, on pourrait croire que tant que ces stocks existent, il est erroné d'en annoncer la fin voire de parler de leurs limites. Mais c'est oublier un peu vite que les stocks eux-mêmes dépendent des moyens qu'on a de les connaître et mieux encore d'y accéder. Si l'on prend en compte ces deux derniers éléments, on comprend en effet que des limites existent toujours mais que le propre de l'espèce humaine est de les faire reculer : les humains ont cette intelligence qui les conduit à élaborer des techniques susceptibles de leur permettre d'exploiter tout ce qu'ils jugent exploitables, comme ils savent transformer certaines matières inertes en ressources énergétiques pour satisfaire leurs besoins. Le pétrole de schiste en est un parfait exemple. Du jour où la technique d'extraction par fracturation hydraulique a été rendue possible, l'exploitation a commencé, sans égard pour les dommages écologiques locaux et globaux qu'ils provoquent. Mieux, on a parfois fait comme si ces dommages n'existaient pas ou étaient seulement temporaires. Autrement dit, tant que nous n'avons pas atteints nos limites, nous raisonnons comme si elles n'existaient pas.

Un autre rapport, lui aussi ancien conserve toute son actualité. Je pense ici au rapport Brundtland, *Notre avenir à tous* qui, en 1987, écrivait : « Le développement soutenable, c'est autre chose qu'une simple croissance. Il faut en effet modifier le contenu même de cette croissance, faire en sorte qu'elle engloutisse moins de matières premières et d'énergie et que ses fruits soient répartis plus équitablement » (p. 47). Le même rapport faisait figurer « l'intégration des considérations relatives à l'économie et à l'environnement dans la prise de décisions » au titre des impératifs stratégiques.

Il serait également inutile de faire état des nombreux rapports du GIEC, pas plus qu'il n'est besoin de citer les divers articles, rapports et ouvrages d'écologues faisant état d'une baisse spectaculaire et spectaculairement rapide de la biodiversité ou encore de ceux des spécialistes de ressources énergétiques ou d'agronomes qui tous plaident pour que les politiques économiques et d'investissements – et donc les États et les entreprises qui déterminent les modes de production et de consommation – tiennent enfin compte des limites de la planète.

Dans une tribune au Monde, Ibrahim Thiaw, le Secrétaire exécutif de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification, affirme : « Les animaux qui nous ont infectés ne sont pas venus à nous ; nous sommes allés les chercher ». Qui peut lui donner tort ? Certainement pas cette étude, publiée en octobre 2007, et consacrée à la crise du SRAS de 2002-2003 qui se concluait sur cet avertissement : « la présence d'un grand réservoir de virus de type Sars-CoV chez les chauves-souris en fer à cheval, ainsi que la culture de mammifères exotiques dans le sud de la Chine, est une bombe à retardement »². Pourquoi une bombe ? Parce que, comme l'indique le début de cette même étude, la croissance économique rapide du sud de la Chine a conduit à une augmentation de la demande pour des protéines animales y compris celles des animaux exotiques telles que les civettes et que la détention à l'intérieur des « marchés frais » (wet markets) de nombreux animaux sauvages, qui plus est au sein de cages surpeuplées, ne

² V. C. C. Cheng, S. K. P. Lau, P. C. Y. Woo et K. Y. Yuen, « Severe Acute Respiratory Syndrome Coronavirus as an Agent of Emerging and Reemerging Infection », *Clinical Microbiology Reviews*, 20, 4, 2007, p. 660-694.

peut que favoriser la transmission de nouveaux virus des animaux à l'homme. Or, treize ans plus tard, nous apprenons qu'un pangolin – ou peut-être un civette ? – a très probablement servi d'hôte à un virus provenant, là aussi selon toute probabilité, d'une chauve-souris. Comme cela a été plusieurs fois souligné, cette pandémie n'était pas seulement prévisible, elle était même prévue et la question n'était pas de savoir *si* elle allait avoir lieu mais *quand*.

2. Money, money

Il n'en demeure pas moins que si les chauves-souris et les pangolins sont sans doute des causes objectives de propagation du virus à l'homme, ils n'en sont pas la raison. La raison pour laquelle les humains ont été contaminés tient uniquement au commerce dont les pangolins font l'objet et ce d'ailleurs en violation du droit positif car, comme on le sait, toutes les espèces de pangolin – aussi bien asiatiques qu'africaines – sont inscrites à l'annexe 1 de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacés d'extinction (CITES) et sont donc à ce titre totalement interdites à la vente. Pourtant, elles font toujours l'objet d'un trafic commercial international.

Or ce trafic est très loin d'être négligeable. On estime qu'il constitue le troisième trafic illégal mondial, derrière le trafic de drogue et le trafic d'armes et qu'il rapporte, selon les estimations elles-mêmes assez difficiles à établir, de 15 à 160 milliards d'euros par an. Mieux encore, en pleine pandémie, ce trafic continue : on apprend que 9,5 tonnes d'écailles de pangolins ont été saisies au Nigeria le 19 janvier 2020 ou encore que 6 tonnes d'écailles ont été saisies en Malaisie à Port Kelang le 31 mars 2020. Auparavant, 820 kilos d'écailles avaient été récupérés en Chine (dans la région autonome zhuang du Guangxi et dans la province de l'Anhui) le 9 mars dernier. Ajoutons que sur les marchés clandestins chinois, un kilo d'écailles est estimé à 8000 dollars.

Enfin, selon une étude chinoise officielle citée par le Los Angeles Times, l'élevage d'animaux sauvages est une industrie de près de 70 milliards d'euros, qui emploie 14 millions de personnes en particulier dans les zones les plus pauvres de la Chine. Dans un État qui exerce un contrôle sur sa population comme probablement aucun autre dans le monde, et qui de surcroît, travaille sans relâche à accroître ce contrôle, on ne peut pas ne pas penser que l'administration contribue à encourager cette industrie, sans aucun égard pour les réglementations internationales.

Ainsi la bombe à retardement a explosé en décembre 2019, elle a eu pour effet de plonger le monde entier dans une situation inédite, porteuse de dégâts économiques et sociaux, mais aussi politiques, considérables et pour certains difficilement réversibles. Mais cette bombe n'a nullement mis fin au trafic des animaux et donc au risque de propagation d'autres virus.

3. Business as usual ?

Sans un réel effort de la part des gouvernements du monde entier, d'autres bombes continueront d'exploser. Cela étant, les trafics d'animaux ne sont pas non plus les seuls responsables des risques de pandémie et de crise sanitaire qui pèsent sur nous. Comme l'écrivent les auteurs d'un article paru le 27 avril 2020 sur le site de l'IPBES (situé à Bonn) les "conditions parfaites" pour la propagation des maladies de la faune aux humains résultent certes de l'exploitation des espèces sauvages mais aussi de la déforestation effrénée, de l'expansion incontrôlée de l'agriculture, de l'élevage intensif, de l'exploitation minière et du développement des infrastructures. Ils ajoutent : « cela se produit souvent dans les zones où vivent les communautés les plus vulnérables aux maladies infectieuses. Nos actions ont eu un impact négatif sur plus des trois quarts de la surface terrestre, détruit plus de 85 % des zones humides et utilisent plus d'un tiers de la surface terrestre et près des trois quarts de nos réserves en eau douce pour l'agriculture et l'élevage ». En un mot : « Une seule espèce est responsable de la pandémie de COVID-19 : la nôtre »³.

On comprend ainsi que si nous ne parvenons pas à tirer les leçons d'une cette pandémie, tout peut recommencer « comme avant ». La seule conclusion raisonnable est de ne surtout pas revenir au monde d'hier !

Malheureusement, la façon dont certaines autorités publiques ont réagi à l'arrivée du virus laisse penser que le déni de réalité et la dissonance cognitive sont des pratiques courantes et des réflexes difficiles à maîtriser. Je n'ose ici évoquer le cas du gouvernement français qui a brillé par son retard à réagir et l'administration française en général qui, depuis 2011, n'a eu de cesse d'adopter des mesures restrictives en matière de dépenses sanitaires au point de faire fondre le stock de masques de protection et de rendre la France dépendante de la Chine en matière d'approvisionnement. Le résultat est qu'il a fallu au gouvernement mettre en place un pont aérien dans l'urgence, extrêmement coûteux en lui-même afin d'aller acheter des masques en Chine à un prix trois fois supérieur à celui que pratiquaient auparavant des entreprises françaises lesquelles ont, à partir de 2011, fermé leurs portes. L'ironie est que c'est un gouvernement libéral qui leur a enjoint de reprendre la production en pleine crise.

Or, lorsqu'on entend les gouvernements actuels assurer les compagnies aériennes et les grandes entreprises agroalimentaires de leur aide substantielle et inconditionnée, ou certains chefs d'État promouvoir un allègement voire la suppression des normes environnementales et garantir de leur soutien les entreprises du secteur de l'énergie, ou considérer que la déforestation est bénéfique à la production économique, on se surprend à penser que nous sommes revenus très loin en arrière !

³ Josef Settele, Sandra Díaz, Eduardo Brondizio, Peter Daszak, « COVID-19 « Stimulus Measures Must Save Lives, Protect Livelihoods, and Safeguard Nature to Reduce the Risk of Future Pandemics », <https://ipbes.net/covid19stimulus> (27 April 2020).

4. Des droits pour la nature ?

En opposition radicale avec ces choix, il semble devenir urgent de promouvoir et de souligner l'interdépendance entre la santé des êtres humains, des animaux, des plantes et les écosystèmes qui nous sont communs. En un mot, il s'agit de consacrer l'idée que nous formons un seul monde mais que l'espèce humaine doit cesser de se croire libre d'en disposer comme elle l'entend. Et si, dès lors, on se mettait à penser des droits non pas seulement pour les humains mais aussi pour les non humains et mieux encore pour la nature ?

On entend d'ici l'objection immédiate : ces droits seraient-ils dès lors naturels ? Reviendrions nous à des croyances d'un autre âge ? Il existe certes des juristes, des philosophes et des théologiens pour promouvoir l'idée d'une « Earth Jurisprudence ». C'est là une conception du droit explicitement jusnaturaliste, d'inspiration thomiste, selon laquelle on doit distinguer deux types de droit, hiérarchiquement organisés et reliés l'un à l'autre : au-dessus du droit positif humain, il existerait un « Great Law » qui se réfère au principe de la communauté biotique.

Pourtant, on peut aussi penser des droits de la nature qui ne seraient nullement au-dessus du droit positif et qui ne consisteraient pas non plus en principes moraux extérieurs au droit positif. Non seulement ces droits permettraient à des gardiens de plaider la cause des entités naturelles devant un juge – comme le proposait Christopher Stone en 1972 dans son article fondateur « Should Trees Have Standing? Toward Legal Rights for Natural Objects ». Cette proposition ne faisait aucune référence au droit naturel : Stone proposait de penser un cadre opératoire dans lequel des objets naturels pourraient plaider et obtenir réparation de leur propre préjudice en tant que bénéficiaires directs des décisions rendues. On sait que cette idée a connu des consécutions récentes et des succès mitigés en Equateur, Bolivie et plus récemment en Nouvelle-Zélande, en Colombie, en Inde... Mais consacrés au plan constitutionnel, ces droits pourraient également limiter l'action du législateur et le contraindre à intégrer « des considérations relatives à l'économie et à l'environnement dans la prise de décisions » comme le recommandait le rapport Brundtland.

Cette crise est notre fait car nous ne parvenons pas à prendre au sérieux la limitation des ressources et notre fragilité et continuons de penser pouvoir disposer du monde animal, végétal et terrestre comme autant de biens susceptibles d'être commercialisés et consommés. Ce sont les limites de notre liberté qu'il nous faut arriver non seulement à penser mais à poser. Cela suppose une profonde remise en cause mais ce n'est pas non plus la porte ouverte à toute forme d'irrationalisme. « Déclarer » des droits de la nature ne consiste pas à abaisser l'humain ou à « en finir avec l'humanisme ». Ou plutôt, il s'agit en effet d'en finir avec un humanisme anthropocentré qui s'exonère de toute responsabilité dans les maux qui affectent l'humanité en confondant les causes et les raisons : une chauve-souris et un pangolin sans doute les causes biologiques de la pandémie, ils n'en sont certainement pas la raison socio-économique. Attribuer des droits à la nature, c'est peut-être le moyen de nous contraindre à limiter notre liberté ou ce que nous prenons pour notre souveraineté. En définitive, les droits de la nature pourraient servir de concrétisation à un principe d'éco-proportionnalité que propose par

exemple Gerd Winter et qui impose de mettre en balance l'exploitation de la nature (et des animaux) et sa protection en recherchant ainsi la soutenabilité de l'entreprise projetée.

En dépit de ce que notre propre anthropomorphisme nous fait parfois penser, ce n'est pas la nature qui nous envoie des messages mais nous et nous seuls qui pouvons lui éviter de se mettre à brûler des forêts, à noyer des côtes, ou à souffler des terres habitées. Il ne suffit malheureusement pas de réclamer un droit à un environnement sain pour les humains, encore faut-il que les humains puissent se rappeler et qu'on leur rappelle qu'il ne sont pas seuls à avoir une « valeur intrinsèque ».

Ainsi, c'est précisément ce « renversement de la charge de la preuve » que la reconnaissance de la valeur intrinsèque de l'environnement peut apporter. Et avec elle, espère-t-on, un changement dans les modes de représentation mentale de la nature qui cesse d'être pensée comme un instrument. Bien évidemment, on ne peut pas exclure que la plupart des individus restent indifférents à ce changement de perception et s'en tiennent à une conception anthropocentrique reconnaissant une valeur instrumentale à la nature. Paradoxalement, c'est en s'appuyant sur un argument utilitariste et sur cette éthique anthropocentrique que l'on peut parvenir à convaincre les plus réticents d'adopter une éthique écocentrique : car s'il est vrai qu'à force d'utiliser et de modifier la nature comme ils le font, les humains risquent de disparaître, c'est finalement dans leur intérêt de lui reconnaître une valeur en elle-même.

Pierre Brunet is Professor at the University of Paris 1 (Panthéon Sorbonne), where he also served as Director of the LL.M. de droit français et droit européen and the Double LL.M. Sorbonne-Queen Mary. He is co-editor and member of several editorial boards of French and foreign journals, among others the journal "Droit et Société" (LGDJ). Moreover, he was a visiting professor at universities in Brazil, Italy, Japan, USA and Argentina. Since May 2020 he has been a Fellow at the Käte Hamburger Kolleg "Law as Culture" in Bonn.